



Changer
maintenant,
sans examen
de santé

Renouvelez votre assurance d'hospitalisation

Nous nous engageons pour votre
couverture d'assurance

Helsana

Engagée pour la vie.

Les assurances d'hospitalisation HOSPITAL PLUS et HOSPITAL PLUS BONUS sont des assurances fermées. Les nouvelles admissions ne sont donc plus possibles. En revanche, toutes les clientes et tous les clients d'HOSPITAL PLUS ou d'HOSPITAL PLUS BONUS peuvent passer à l'assurance d'hospitalisation HOSPITAL Demi-Privée sans examen de santé.

	HOSPITAL PLUS HOSPITAL PLUS BONUS	HOSPITAL Demi-Privée
	helsana.ch/fr/hospitalplus helsana.ch/fr/hospital-plus-bonus	helsana.ch/hospital-demi-privée
Séjours hospitaliers en Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée dans toute la Suisse ²	Couverture intégrale en division demi-privée dans toute la Suisse ¹
Confort de chambre	Division demi-privée, chambre à deux lits dans toute la Suisse ²	Division demi-privée, chambre à deux lits dans toute la Suisse ¹
Séjours hospitaliers à l'étranger	CHF 1000.–/jour pendant max. 60 jours/an pour les hospitalisations d'urgence et planifiées ³	Traitements d'urgence : CHF 1500.–/jour, durée illimitée Traitements ciblés : CHF 1500.–/jour, durée illimitée avec garantie de prise en charge des coûts³
Libre choix du médecin	Libre choix du ou de la médecin à l'hôpital	Libre choix du ou de la médecin à l'hôpital ¹
Forfait d'accouchement <small>(en cas d'accouchement ambulatoire)</small>		CHF 1500.–
Séjour en rooming-in pour une personne accompagnante		Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital, CHF 100.–/jour pendant max. 15 jours/an
Soins aigus et de transition	CHF 120.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS	CHF 120.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS
Cures balnéaires et de convalescence	CHF 60.–/jour pendant max. 30 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un médecin après une opération ou une maladie	CHF 100.–/jour jusqu'à 21 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un ou une médecin après une opération ou une maladie
Aide ménagère	CHF 60.–/jour pendant max. 30 jours/an	CHF 100.–/jour pendant max. 30 jours/an
Nanny Service <small>(service de garde d'enfants) Personne assurée : parent</small>	60 heures/an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées	60 heures/an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées
KidsCare <small>(garde d'enfant malade/accidenté) Personne assurée : enfant</small>	60 heures/an Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler	60 heures/an Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler
Fast Track	Première consultation rapide chez une ou un spécialiste	Première consultation rapide chez une ou un spécialiste
Deuxième avis d'expert	En cas de maladie grave, deuxième avis médical donné par une professeure ou un professeur renommé	En cas de maladie grave, deuxième avis médical donné par une professeure ou un professeur renommé
Trajets aller-retour à l'hôpital		CHF 250.– par année civile en Suisse (taxi officiel, TP) pour des interventions ciblées

¹ – Parmi les médecins et hôpitaux reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negociations-tarifaires.

– Veuillez noter que des coûts sont générés dans des hôpitaux et chez des médecins non reconnus par Helsana, que vous devrez vous-même prendre en charge.

² Quote-part en cas de traitement dans un hôpital sans convention tarifaire Helsana. Voir helsana.ch/negociations-tarifaires.

³ Déposer une demande de prise en charge des coûts avant le traitement prévu.

Les assurances d'hospitalisation HOSPITAL COMFORT et HOSPITAL COMFORT BONUS sont des assurances fermées. Les nouvelles admissions ne sont donc plus possibles. En revanche, toutes les clientes et tous les clients d'HOSPITAL COMFORT ou d'HOSPITAL COMFORT BONUS peuvent passer à l'assurance d'hospitalisation HOSPITAL Privée sans examen de santé.

	HOSPITAL COMFORT HOSPITAL COMFORT BONUS	HOSPITAL Privée
	helsana.ch/fr/hospitalcomfort helsana.ch/fr/hospital-comfort-bonus	helsana.ch/hospital-privée
Séjours hospitaliers en Suisse	Couverture intégrale en division privée dans toute la Suisse ²	Couverture intégrale en division privée dans toute la Suisse ¹
Confort de chambre	Division privée, chambre à un lit dans toute la Suisse ²	Division privée, chambre à un lit dans toute la Suisse ¹
Séjours hospitaliers à l'étranger	100 % des coûts pendant max. 60 jours/an pour les hospitalisations d'urgence CHF 1500.– par jour pendant max. 60 jours/an pour les hospitalisations planifiées ³	Traitements d'urgence : couverture des coûts intégrale, durée illimitée Traitements ciblés : couverture des coûts intégrale, durée illimitée avec garantie de prise en charge des coûts³
Libre choix du médecin	Libre choix du ou de la médecin à l'hôpital	Libre choix du ou de la médecin à l'hôpital ¹
Forfait d'accouchement (en cas d'accouchement ambulatoire)		CHF 3000.–
Séjour en rooming-in pour une personne accompagnante		Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital, CHF 200.–/jour pendant max. 15 jours/an
Soins aigus et de transition	CHF 180.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS	CHF 240.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS
Cures balnéaires et de convalescence	CHF 90.–/jour pendant max. 30 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un médecin après une opération ou une maladie	CHF 200.–/jour jusqu'à 21 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un ou une médecin après une opération ou une maladie
Aide ménagère	CHF 90.–/jour pendant max. 30 jours/an	CHF 200.–/jour pendant max. 30 jours/an
Nanny Service (service de garde d'enfants) Personne assurée : parent	90 heures/an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées	120 heures/an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées
KidsCare (garde d'enfant malade/accidenté) Personne assurée : enfant	90 heures/an Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler	120 heures/an Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler
Fast Track	Première consultation rapide chez une ou un spécialiste	Première consultation rapide chez une ou un spécialiste
Deuxième avis d'expert	En cas de maladie grave, deuxième avis médical donné par une professeure ou un professeur renommé	En cas de maladie grave, deuxième avis médical donné par une professeure ou un professeur renommé
Trajets aller-retour à l'hôpital		CHF 500.– par année civile en Suisse (taxi officiel, TP) pour des interventions ciblées

¹ – Parmi les médecins et hôpitaux reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negociations-tarifaires.

– Veuillez noter que des coûts sont générés dans des hôpitaux et chez des médecins non reconnus par Helsana, que vous devrez vous-même prendre en charge.

² Quote-part en cas de traitement dans un hôpital sans convention tarifaire Helsana. Voir helsana.ch/negociations-tarifaires.

³ Déposer une demande de prise en charge des coûts avant le traitement prévu.

Nous sommes là pour vous.

Helsana Assurances complémentaires SA

0844 80 81 82

helsana.ch/contact

helsana.ch/sites

helsana.ch/transfert-assurance-hospitalisation

Distinguée par les meilleures notes.



Les informations et les descriptions des prestations des produits sont sommaires et non exhaustives. Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter helsana.ch.

Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.